

Les génériques: identiques ou non à l'original?

La question du remplacement du médicament prescrit par un même médicament moins cher et identique se pose fréquemment.

Les **génériques** sont définis comme des **imitations** de préparations originales enregistrées à Swissmedic. Ils devraient se caractériser par le **même principe actif** (y compris les formes de sel), posséder le **même mode d'administration**, le **même dosage** et les **mêmes indications**. Ils devraient ainsi être parfaitement interchangeables avec la préparation originale.

Le contrôle des génériques est cependant minimal: jusqu'en 1991, Swissmedic ne contrôlait que l'absorption, et non la bioéquivalence des génériques. Depuis 1991, des tests de **bioéquivalence** sont exigés: on considère qu'il y a bioéquivalence si les valeurs mesurées sont de **plus ou moins 20% de la préparation originale**.

Il y a maintenant de nombreuses industries qui fabriquent des génériques, ou qui vendent leur produit original sous un nom générique. Business is business!

Si pour certains médicaments la substitution ne pose aucun problème, pour d'autres, qui ont une faible marge de sécurité avant l'apparition d'effets indésirables, il faut être plus prudent.